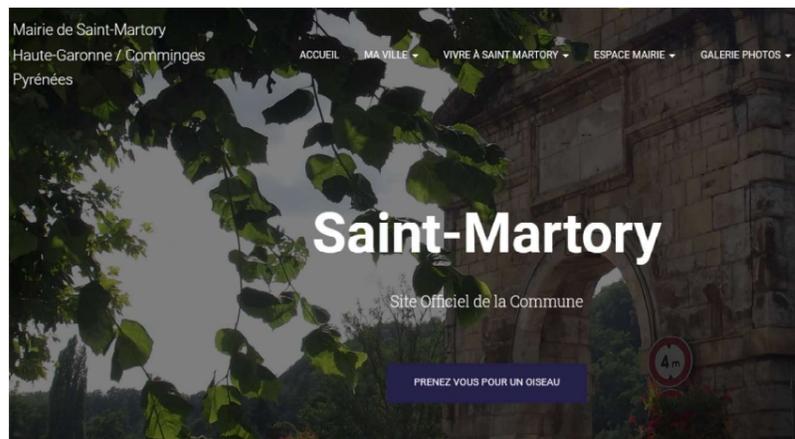


Site Internet

La commission communication est heureuse de vous présenter les nouveaux outils qui lui permettront d'être plus proche de vous et plus réactive.



Son site internet : www.commune-saintmartory.fr

Depuis juin dernier, notre village s'est doté d'un site qui vous permet d'accéder simplement et rapidement aux informations de la commune, et vous accompagner dans vos démarches administratives (Etat civil, carte d'identité...)

Ce site s'organise autour de grandes thématiques qui regroupent des rubriques telles que «Urbanisme» (permis de construire, permis d'aménagement...), «Economie-Commerces» (Artisans, commerçants...), «Santé» (professionnels de santé...), «Environnement» (collecte des déchets...), «Mobilité -transport», «Ecole primaire», «Crèche», «Associations Culturelles et Sportives», «Histoire du village»...

Sa Newsletter : Depuis le site, vous pourrez vous inscrire, et ainsi bénéficier directement dans votre boîte mail, des actualités concernant la vie de la commune (infos associations, infos covid, travaux de voirie, manifestations, fermeture passage à niveau, coupure réseau électrique, etc...).

Sa page Facebook : Mairie de Saint-Martory

Elle nous permet de relayer les animations de la commune et du canton par le biais de photos, comptes rendus, articles de presse...

Les règles de bon voisinage

Les plantations privées et publiques.

L'entretien des espaces verts publics comme privés est obligatoire.

En tant que particulier, vous devez ainsi entretenir votre jardin.

- Entre voisins : Vous devez respecter les règles de bon voisinage. Tout citoyen a l'obligation d'effectuer un entretien minimal de ses espaces verts afin que vos voisins ne subissent pas de désagréments, tels que l'invasion de feuilles mortes, les branches gênantes, l'ombre excessive....

En tant que propriétaire, vous avez bien sûr la possibilité de planter tout type de plantations sur votre terrain. En revanche, si vous souhaitez les disposer à proximité de la propriété de votre voisin, vous devez respecter certaines règles, notamment :

- Pour une plantation qui mesure moins de 2m, elle doit être plantée à 0,5m du terrain voisin,
 - Pour une plantation qui mesure plus de 2m, il faut respecter une distance d'au moins 2m par rapport à la limite de propriété.
- Dans ce cas, vous vous engagez aussi à tailler et à élaguer régulièrement les branches qui dépassent de votre propriété. Dans le cas contraire, votre voisin est autorisé à couper tout ce qui dépasserait ou empièterait chez lui, ou bien il pourrait vous y contraindre en faisant appel à la justice.

- Envers l'espace public : De même, en tant que propriétaire de jardin qui borde la voie publique, vous êtes soumis aux mêmes obligations. Vous devez veiller à ce que vos plantations **ne se révèlent pas dangereuses pour la sécurité des automobilistes ou des piétons.**

Afin d'éviter tout accident, la commune vous rappelle qu'il est obligatoire de procéder à la taille et à l'entretien des haies, ainsi qu'à l'élagage et au nettoyage des végétaux provenant de votre jardin, qui empièteraient sur le domaine public.

Les mesures à prendre pour prévenir des dommages causés par les arbres à proximité des routes s'appliquent autant à chaque propriétaire privé qu'à la commune pour ses espaces verts publics.

Ensemble, respectons la vie privée de chacun et assurons la sécurité de tous.

Les Feux (Circulaire du 18 Novembre 2011 relative à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts)

Toute incinération à l'air libre de déchets ménagers ou déchets verts **est interdite**, ainsi que toute incinération par le biais d'un incinérateur de jardin.

Pourquoi cette interdiction : elle est liée au fait que le brûlage à l'air libre de déchets verts dégage des substances toxiques pour les êtres humains et l'environnement (particules fines).

Il faut aussi tenir compte **des troubles de voisinage** (odeurs, fumées...) et **des risques d'incendie.**

Votre Mairie est à votre service

Tél : 05-61-90-22-24

Attention nouveau courriel : mairie@commune-saintmartory.fr



Le SAINT MARTORY

Flash infos

Vie Locale

Le conseil municipal

Les commissions

Les règles de bon voisinage

Commission Communication

Le Site internet de la Commune et les newsletters

La page Facebook

**Election
2020**

Le mot du Maire

Madame, Monsieur,

Vous trouverez dans ce flash-info principalement la présentation du conseil municipal ainsi que des commissions qui ont été nommées.

Tout d'abord, je vous renouvelle mes remerciements pour la confiance que vous avez apportée à l'ensemble de l'équipe lors des élections municipales de Mars 2020.

Je remercie aussi les six conseillères sortantes pour leur engagement lors du dernier mandat.

Suite à la pandémie de Covid-19, les Conseils Municipaux, par décret, ont été mis en place seulement fin Mai.

Que de choses avons-nous vécues depuis ce mois de Mars avec l'arrivée de cette pandémie, le confinement, les écoles fermées ainsi que la majorité de nos commerces, le chômage partiel pour certains, voire des licenciements pour d'autres, en fait rien de bon pour le moral sinon que nous avons eu de la chance d'être confinés à la campagne, il faut le dire !

Le virus est de retour, tout est à recommencer, soyons prudents, soyons sérieux, combattons le. Je ne peux vous dire que « ça n'arrive pas qu'aux autres ».

Au moment où j'écris ce mot, seuls deux commerces de notre village vont devoir rester fermés jusqu'au 20 Janvier au moins, je tiens à leur apporter tout mon soutien dans ces mois très difficiles pour eux. Je souhaite que malgré les aides promises par l'état, un élan de solidarité s'organise autour d'eux, car oui, les bars et les restaurants sont essentiels à la vie sociale de nos villages.

Gardons le moral, restons unis, **ensemble nous y arriverons !**

Raoul Raspeau
Maire de Saint-Martory

Les Adjoints

La commune compte quatre adjoints.

Ils ont chacun des attributions particulières.

- 1er Adjoint et Conseillère communautaire : **Claudette ARJO**.

En charge des commissions : finances, école et cantine.

- 2ème Adjoint et Conseiller communautaire : **David GARDELLE**.

En charge des commissions : Agriculture, Forêt et Environnement.

- 3ème Adjoint : **Matthieu NAVARRO**.

En charge des commissions : Associations, sport et culture; Communication et Numérique.

- 4ème Adjoint : **Louis CAHUZAC**.

En charge des commissions : Travaux et Urbanisme

Les Membres du Conseil Municipal

Dix autres élus complètent le Conseil Municipal.

Damien GARCIA, Evelyne MOURLAN, Sandrine CAMBRIEL, Laetitia LESCURE, Marie-Hélène ROUX, Yves DEDIEU, Christian DAMBRUN, Gérard FERRE, Sabine DIGNAT et Pascal LE PIETEC.



Les Commissions Municipales

Commission Travaux et Urbanisme

Pilote de la commission : Raoul Raspeau

Membres : Louis Cahuzac, Pascal Le Pietec, Yves Dedieu, Christian Dambrun, Gérard Ferré.

Compétences : Suivi du PLU et des documents supra-communaux (SCoT, PLU(i)...), Suivi des projets d'aménagement du territoire et des opérations concernant l'habitat, la voirie, les réseaux, l'éclairage public, le cimetière, l'urbanisme, les bâtiments publics, la signalétique, les espaces verts. Gestion du travail des employés communaux

Commission Environnement- Agriculture et Forêt

Pilote de la commission : David Gardelle

Membres : Yves Dedieu, Damien Garcia, Gérard Ferré.

Compétences : Suivi du domaine forestier et prévention des risques incendie, Suivi du dossier Association Foncière Pastorale, suivi de la GEMAPI.

Commission Ecole et Cantine

Pilote de la commission : Claudette Arjo

Membres : Evelyne Mourlan, Sabine Dignat, Laetitia Lescure.

Compétences : Analyse, suivi et soutien des actions culturelles et éducatives en direction des enfants, Gestion et entretien des bâtiments scolaires et annexes, Gestion de la cantine.

Commission Associations

Pilote de la commission : Matthieu Navarro

Membres : Yves Dedieu, David Gardelle, Laetitia Lescure, Damien Garcia, Louis Cahuzac, Marie-Hélène Roux, Sandrine Cambriel, Claudette Arjo et Pascal Le Pietec.

Compétences : Soutien et régulation des activités associatives, Répartition des subventions annuelles et extraordinaires, Gestion des infrastructures communales et de la salle des fêtes à destination des associations.

Commission Communication

Pilote de la commission : Matthieu Navarro

Membres : Marie-Hélène Roux, David Gardelle, Sabine Dignat, Pascal Le Pietec

Compétences : Rédaction du St Mart, Gestion du site Internet de la commune et de ses newsletters, Affichage des activités communales, Ecoute des demandes de la population.

Commission Finances

Pilote de la commission : Raoul Raspeau

Membres : Claudette Arjo, Evelyne Mourlan, Grard Ferré, Sandrine Cambriel, Matthieu Navarro.

Compétences : Vérification et présentation des comptes administratifs et budgétaires, Gestion des achats et dépenses communales, Gestion des taux d'imposition, Demandes de subventions pour les travaux.

Commission Appel d'offre et Jury de concours

Pilote de la commission : Raoul Raspeau

Membres : David Gardelle, Evelyne Mourlan. Suppléants : Claudette Arjo, Gérard Ferré, Christian Dambrun.

Compétences : Vérification des offres et attributions des marchés.

Commission Sociale

Pilote de la commission : Evelyne Mourlan

Membres : Claudette Arjo, Gérard Ferré, Raoul Raspeau.

Compétences : Gestion des affaires sociales, Actions de prévention et de développement social dans la commune (lutte contre l'exclusion, prévention et animations pour personnes âgées, soutien au logement, soutien aux personnes et familles en difficulté ou situation de handicap, lien avec le CADA).